

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 6 AVRIL 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2023-02-24 – INTERVENTIONS ECONOMIQUES (7.4) –
OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2023 –
RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE SUR LES DATES**

DATE DE CONVOCATION : 30 MARS 2023

DATE DE PUBLICATION : 11 AVRIL 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (sauf pour la 2023-02-03), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (ayant la procuration de SILLAIER Roger), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Aude, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-02-03), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	COLLET Thierry, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey Helen, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, DOHR Hervé, MANSION François, DI CANDIA Chantal, RIVET Lionel, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD-LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2023-02-02 : 52 Présents. Pour la 2023-02-03 : 53 Présents - De la 2023-02-04 à la fin : 54 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2023-02-02 : 63 Votants. Pour la 2023-02-03 : 64 Votants. De la 2023-02-04 à la fin : 65 Votants.

Lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le conseil communautaire a été sollicité, pour avis, sur l'ouverture dominicale des commerces en 2023. Ce même conseil a décidé de réserver un avis favorable pour neuf dimanches, sur les douze autorisés, correspondant aux périodes des soldes d'hiver, des soldes d'été, de la rentrée scolaire et des fêtes de fin d'année.

Une erreur matérielle a été constatée, a posteriori, sur la délibération du 15 décembre 2022. En l'espèce, le premier dimanche de la période officielle des soldes d'été est le 2 juillet 2023 et non pas le 25 juin 2023. Cette erreur matérielle est sans conséquence sur le sens de la décision dans la mesure où les périodes visées et le nombre de jours ne sont pas remis en cause.

Ainsi, il convient de remplacer la date du « 25 juin » par « 2 juillet », les autres dispositions de la délibération demeurant inchangées.

Le conseil communautaire prend acte et corrige l'erreur matérielle portant sur le premier dimanche d'ouverture des commerces pendant la période des soldes d'été et du remplacement de la date du « 25 juin » par le « 2 juillet » 2023.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 11/04/2023 à 13h07

REÇU EN PREFECTURE
le 11/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20230406-2023_02_24-